

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Date de convocation : 10/11/2023</p> <p>Date d'affichage : 10/11/2023</p> <p>Nbre de conseillers :</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 13</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.</p> <p>Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LÉBOUC, Mme Madeleine BARBELETTE, Mme Sylvie COUPÉ, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, M. Nicolas MARTINAIS</p>
--	---

Absents excusés :

M. Patrick DEMARQUET
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LÉBOUC
M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

N°095/2023

VALIDATION DES TARIFS COMMUNAUX 2024 POUR LES SALLES COMMUNALES

Mr Démarquet, 2ème adjoint en charge des finances, indique que la commission des finances réunies le 9 novembre 2023 a analysé l'ensemble des tarifs pratiqués en 2023 et propose le tableau tarifaire suivant :

Location de la salle communale Capacité maximale 100 personnes sans vaisselle	Période du 01/05 au 31/09 (sans chauffage)	Période du 01/10 au 30/04(avec chauffage)	Informations supplémentaires
Chèque caution	200,00 €	200,00 €	Inventaire dès le lundi et chèque de caution restitué après vérification du paiement définitif de la location
Nettoyage insuffisant	150,00 €	150,00 €	Sols, tables, portes, sanitaires, matériel de cuisine...
Observations			Fourni par écrit ou par mail avant 12 h le jour de la location en mairie
Location de moins de 3 heures vins d'honneur, rassemblement après sépulture pour personnes hors commune	Commune : 50 €	100€	
	Hors commune : 100€	160€	
	Gratuit en cas de décès d'un habitant de la commune		

Location + cuisine sans vaisselle 1 repas	Commune : 140 € hors commune : 240 €	210€ 320€	
Location + cuisine sans vaisselle 2 repas	Commune : 180 € hors commune : 280 €	270 € 380 €	
Location + cuisine sans vaisselle 3 repas	Commune : 200 € hors commune : 300 €	310 € 430€	
Location de la salle d'animation rdc de la salle des sports Capacité maximale 60 personnes Sans vaisselle	Période du 01/05 au 31/09 (sans chauffage)	Période du 01/10 au 30/04 (avec chauffage)	Informations supplémentaires
Chèque caution	200,00 €	200,00 €	Inventaire dès le lundi et chèque de caution restitué après vérification du paiement définitif de la location
Nettoyage insuffisant	150,00 €	150,00 €	Sols, tables, portes, sanitaires, matériel de cuisine...
Observations			Fourni par écrit ou par mail avant 12 h le jour de la location en mairie
Location de moins de 3 heures Vins d'honneur, rassemblement après sépulture pour personnes hors commune	Commune/SLVIE : 40 €	80 €	
	Hors commune : 80 €	130 €	
	Gratuit en cas de décès d'un habitant de la commune		
Location + cuisine sans vaisselle 1 repas	Commune/ SLVIE : 120 € Hors commune : 170 €	180 € 240€	
Location + cuisine sans vaisselle 2 repas	Commune/ SLVIE : 160 € Hors commune : 245 €	240 € 325€	
SLVIE/GAZELEC activités régulières	Gratuit		
Salle des sports	Période du 01/05 au 31/09 (sans chauffage)	Période du 01/10 au 30/04 (avec chauffage)	Informations supplémentaires
Pas de location aux particuliers			
Nettoyage insuffisant	150 €		Sols, tables, portes, sanitaires...
SLVIE/GAZELEC activités régulières	Gratuit		
Associations extérieures jusqu'à 7 occupations/an	100€ par jour	180 € par jour	
Associations extérieures à partir de 8 occupations/an	200 € par jour	280 € par jour	

Pour les associations communales, elles bénéficieront d'une location gratuite par an pour les location d'une salle pour un repas pour le week-end.

Si la capacité de la salle ne permet pas d'organiser cet évènement correspondant au montant d'un repas sans chauffage sera accordée.

Les utilisations des salles pour les activités, les associations communales sont gratuites dans la semaine.

Pour les Fêtes de quartier, la location de la salle de la Foucherais est possible une fois par an gratuitement, sous la responsabilité d'une personne (personne porteuse de cette manifestation).

Par contre, si la commune a besoin d'une salle, elle est prioritaire à tout moment. Toute vaisselle cassée ou perdue sera facturée aux associations.

Toutes les associations communales pourront bénéficier d'une location de chapiteau par an non reportable. Les dimensions maxi seront de 4 m x 8 m soit 32 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les tarifs à appliquer pour l'année 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 035-213501380-20231116-D095_2023-DE